

## ***Séance extraordinaire du 13 juillet 2021***

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 8 h, le 13 juillet 2021, par vidéoconférence, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette :

Madame Christiane Beaudry, conseillère au district 6  
Messieurs Michel Charron, conseiller au district 5  
Jean-François Mills, conseiller au district 4

Monsieur Éric Gélinas, directeur général, est également présent et aucun citoyen n'assiste virtuellement à la rencontre.

*De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la présente séance est tenue via télé-rencontre, à laquelle les citoyens ont été invités à assister. De plus, l'enregistrement de la présente séance sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.*

### **1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

À 8 h, les présences sont prises et le quorum est constaté.

### **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 8 h, monsieur Daniel Monette ouvre la séance.

### **3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Les membres convoqués étant tous présents, ceux-ci renoncent au délai de convocation de 48 heures.

### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **274-07-2021**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Autorisation – Événement extérieur
6. Autorisation de dépenses – Lignage de rues
7. Autorisation de dépenses – Scellement de fissures
8. Autorisation de dépenses – Réfection de toitures
9. Période de questions
10. Levée de la séance

## *Séance extraordinaire du 13 juillet 2021*

### **5. AUTORISATION – ÉVÉNEMENT EXTÉRIEUR**

**275-07-2021**

**Attendu** la demande de monsieur Thibault Quinchon pour la tenue d'un événement artistique extérieur, le 18 juillet 2021, sur le site de l'entreprise « L'Arbre et la Rivière » sise au 6757, rue Principale;

**Attendu qu'** en vertu du règlement relatif aux événements extérieurs n° 720, ce genre d'événement doit être approuvé par résolution du conseil municipal;

**Attendu que** l'événement devra respecter les règles du règlement relatif aux événements extérieurs dont copie fait partie intégrante de la présente résolution;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

**Que** le conseil municipal autorise la tenue de l'événement artistique extérieur le 18 juillet 2021 entre 9 h et 19 h sur le site de l'entreprise « L'arbre et la Rivière » sise au 6757, rue Principale;

**Que** dans l'éventualité où l'événement ne puisse être tenu à la date prévue, la présente autorisation s'applique à une date ultérieure devant être soumise à la direction générale au plus tard 15 jours avant sa tenue.

### **6. AUTORISATION DE DÉPENSES – LIGNAGE DE RUES**

**276-07-2021**

**Attendu que** lors de l'appel d'offres par invitation (demande de prix) pour le marquage des chaussées pour l'année 2021, quatre (4) soumissionnaires ont déposé des offres;

**Attendu que** l'ensemble des offres reçues dépassent le montant prévu au budget pour 2021;

**Attendu que** la municipalité désire aller de l'avant avec le marquage des chaussées selon les prix unitaires soumis;

**Attendu que** l'entreprise Lignes M.D inc. a soumis les prix unitaires les moins élevés;

## ***Séance extraordinaire du 13 juillet 2021***

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du mandat de marquage de chaussées à l'entreprise Lignes M.D. inc. pour le montant maximal de 15 000 \$ taxes incluses prévu au budget 2021;

**Que** la présente résolution remplace la résolution 271-06-2021 adoptée le 25 juin 2021.

### **7. AUTORISATION DE DÉPENSES – SCÈLEMENT DE FISSURES**

#### **277-07-2021**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- D'autoriser l'octroi du mandat de scellement de fissures à l'entreprise Lebel – Lignes et Fissures inc. au montant de 1,25 \$ du mètre linéaire pour une dépense maximale de 10 000 \$ (taxes incluses).

### **8. AUTORISATION DE DÉPENSES – RÉFECTION DE TOITURES**

#### **278-07-2021**

**Attendu que** lors de l'appel d'offres par invitation (demande de prix) pour la réfection des toitures de trois (3) bâtiments municipaux, deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres;

**Attendu que** l'entreprise Toitures J.A. Turcotte inc. a déposé l'offre la plus basse au montant de 20 450 \$ plus taxes;

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de réfection de toitures à l'entreprise Toitures J.A. Turcotte inc. pour un montant de 20 450 \$ plus taxes.

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ne s'applique pas.

*Séance extraordinaire du 13 juillet 2021*

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**279-07-2021**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu de lever la séance à 8 h 06.

Daniel Monette  
Maire

Éric Gélinas  
Directeur général